

## CONVENTION D'ORGANISATION D'EXPOSITION

### Entre les soussignés :

#### 1° L'Etablissement public du musée du Louvre,

Etablissement public à caractère administratif regroupant le musée national du Louvre et le musée national Eugène Delacroix, conformément aux dispositions du décret n°92-1338 du 22 décembre 1992 modifié portant création de l'Etablissement public du musée du Louvre,  
Domicilié Pavillon Mollien, 75058 Paris Cedex 01 – France,  
Représenté par son Président-directeur, **Monsieur Jean-Luc Martinez**

ci-après dénommé le « Musée du Louvre »,

d'une part,

### Et

#### 2° Le Département des Bouches-du-Rhône,

Domicilié Hôtel du Département,  
52, avenue Saint Just, 13256 Marseille cedex 20,  
Représenté par sa Présidente, **Madame Martine Vassal**,

ci-après dénommé le « Département »,

d'autre part,

ci-après désignés ensemble les « Parties » et séparément la « Partie ».

### ÉTANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ QUE :

Pour l'accomplissement de ses missions, le Musée du Louvre coopère avec les collectivités publiques et les organismes de droit public et de droit privé, français ou étrangers, poursuivant des objectifs répondant à sa vocation.

Le Musée du Louvre et le Département des Bouches-du-Rhône, se sont donc rapprochés afin d'envisager l'organisation d'une exposition temporaire intitulée «Savoir et pouvoir dans l'Egypte des Ramsès, Khâemouaset, le prince archéologue» qui sera présentée au Musée départemental Arles antique, du 08 octobre 2016 au 22 janvier 2017 (ci-après dénommée l' « Exposition »).

*Ce préambule fait partie intégrante de la présente convention et ne saurait en être dissocié.*

**CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :**

**Article 1 : OBJET**

**1.1** La présente convention a pour objet de définir les droits et obligations respectifs des Parties ainsi que les conditions et modalités selon lesquelles les parties entendent participer à la réalisation de l'Exposition.

**1.2.** Prêts du Musée du Louvre au musée départemental Arles antique

Le Musée du Louvre prête au musée départemental Arles antique en vue de les présenter au public dans le cadre de l'Exposition, les œuvres figurant dans la liste jointe en annexe 1 (ci-après dénommées les « Œuvres ») appartenant à l'Etat, affectées au Musée du Louvre.

L'Exposition est organisée et assurée par le musée départemental Arles antique.

Il est à cet égard rappelé :

Le titre de l'Exposition :

*«Savoir et pouvoir dans l'Egypte des Ramsès, Khâemouaset, le prince archéologue»*

La durée de l'Exposition :

du 08 octobre 2016 au 22 janvier 2017 ;

L'emplacement de la présentation au musée départemental Arles antique:

musée départemental Arles antique ;

Le nombre d'Œuvres du Musée du Louvre prêtées au musée départemental Arles antique :

- Annexe 1 : la liste des œuvres prêtées par le Musée du Louvre en vue d'être présentées au public dans le cadre de l'Exposition est jointe en annexe 1. La liste définitive des œuvres prêtées sera approuvée par simple échange de courrier, au plus tard cinq (5) mois avant le début de l'Exposition, et précisera les conditions de prêt de chaque Œuvre, ainsi que leur valeur d'assurance. Si, entre la date d'approbation de la liste définitive et le début de l'Exposition, une ou plusieurs des Œuvres se trouvaient dans l'impossibilité d'être finalement prêtées pour des raisons notamment de conservation, de restauration ou de problème de survenance, le Musée du Louvre s'engage à justifier les raisons de cette impossibilité et à faire ses meilleurs efforts pour prêter en remplacement une ou plusieurs autres Œuvres de qualité équivalente choisies d'un commun accord par les Parties.
- Annexe 2 : facility report du musée départemental Arles antique

## **Article 2 : ENGAGEMENTS DES PARTIES**

### **2.1. Commissariat de l'Exposition**

Le commissariat scientifique de l'Exposition est placé sous la responsabilité de Monsieur Alain Charron, conservateur en chef au musée départemental Arles antique.

### **2.2. Approbation conjointe des Parties**

L'approbation officielle et conjointe des Parties est requise pour :

- l'ensemble des éléments liés à la conception de l'Exposition, et notamment la muséographie ;
- la liste des Œuvres prêtées par le Musée du Louvre jointe en annexe 1 ;
- le titre officiel et définitif de l'Exposition et éventuellement du catalogue, et ce, au moins trois (3) mois avant l'inauguration de l'Exposition au musée départemental Arles antique ;
- le choix des dates d'ouverture et de fermeture ;
- le contenu des cartels, panneaux didactiques, cartes, chronologies, audioguides et tout autre support de médiation inclus dans l'Exposition ;
- les visuels de l'affiche et du carton d'invitation de l'Exposition.

Les Parties s'engagent à réagir en moins de dix (10) jours ouvrés aux propositions qui leur sont faites.

### **2.2. Engagements du Département**

Le Département s'engage à prendre en charge, les opérations suivantes :

#### **Transport, assurance et présentation des Œuvres**

- la fabrication des caisses, l'emballage, le transport (au moins 2 camions par trajet) et le convoiement des Œuvres du musée du Louvre, depuis le musée du Louvre vers le musée départemental de l'Arles antique, à l'aller et au retour;
- l'assurance tous risques « clou à clou » des Œuvres constitutives de l'Exposition pendant le transport et la durée de l'Exposition dans les conditions énumérées à l'article 3.6 ci-dessous ;
- la prise en charge des frais de conditionnement des Œuvres en vue de leur présentation pour l'exposition;
- la scénographie et la signalétique de l'Exposition ;
- l'installation, la présentation, la sécurité et la surveillance des Œuvres ;
- le stockage des caisses vides pendant la durée des deux étapes de l'Exposition ;
- le transport, hébergement et per diem des convoyeurs et/ou responsables d'installation à hauteur de quatre-vingt (65) euros par jour et par personne, remis directement aux convoyeurs à leur arrivée, lors de l'installation et de la désinstallation de l'Exposition pour chaque étape et pour un séjour minimum de deux (2) jours.

#### **Catalogue**

- l'édition et la distribution du catalogue d'Exposition. La conception du catalogue sera réalisée en commun avec le musée du Louvre, sous l'autorité scientifique du commissaire.
- Le MDAA défraiera directement les auteurs des textes et notices du catalogue.

- la prise en charge du coût des droits d'auteur sur les photographies concédées par la RMN ou d'autres distributeurs, en vue de la réalisation du catalogue d'Exposition.
- La prise en charge de l'envoi de 50 catalogues gratuits au musée du Louvre.

### **Inauguration et promotion**

- la publicité, la promotion de l'Exposition;
- l'envoi au musée du Louvre d'une centaine de cartons d'invitation pour les besoins propres de ce dernier
- les programmes éducatifs et culturels en rapport avec l'Exposition
- Le défraiement du transport (train 1ere classe) de l'hôtel (nuit et petit déjeuner) et des per diem (65 euros par jours pour maximum deux jours) pour les quatre personnes invitées pour l'inauguration de l'Exposition. Les réservations (transport et hôtels) seront assurées par le musée départemental Arles antique et remis au musée du Louvre quinze jours avant l'inauguration.
- Le musée départemental Arles antique adresse au Musée du Louvre, à ses frais exclusifs, au plus tard 2 (deux) semaines avant l'inauguration de l'Exposition 40 (quarante) cartons d'invitation à l'inauguration de l'Exposition.
- l'envoi au musée du Louvre dans les six (6) mois suivant la date de clôture de l'Exposition, à ses frais, des éléments détaillés suivants relatifs à l'Exposition: revues de presse, fréquentation et accueil du public (études quantitative et qualitative), événements réalisés directement ou indirectement en lien avec l'Exposition.

### **2.3. Engagements du Musée du Louvre**

- prêt des œuvres dont la liste est fixée en l'annexe 1
- Participation à la conception du catalogue

## **Article 3 : CONDITIONS DE PRÊT DES ŒUVRES DU MUSÉE DU LOUVRE**

L'ensemble des frais relatifs au transport, au convoiement, à la fabrication des caisses, à l'emballage/déballage, à l'assurance « clou à clou », à l'accrochage/décrochage des Œuvres, pour l'aller comme pour le retour, est à la charge exclusive du Département.

### **3.1. Convoiement**

**3.1.1** Toutes les Œuvres prêtées par le Musée du Louvre sont accompagnées, pour chacun des transports, par au moins un convoyeur par expédition et, le cas échéant, un responsable d'installation du Musée du Louvre ; département des Antiquités égyptiennes. Le Musée du Louvre essaye toutefois de limiter, dans la mesure du possible, le nombre de convoyeurs et/ou de responsables d'installation lors de chaque opération de transport.

**3.1.2** La durée du séjour des convoyeurs et/ou des responsables d'installation comprend l'ensemble de la durée de l'installation des Œuvres.

**3.1.3** Le convoyeur et/ou le responsable d'installation du musée du Louvre vérifient à chaque étape l'état de conservation des Œuvres. Il assiste à toutes les manipulations des Œuvres, à partir de leur décrochage et jusqu'à leur mise en place. Ils représentent le musée du Louvre, et peuvent prendre toute décision (y compris le retrait d'une ou plusieurs Œuvres) qu'ils estiment nécessaire à la bonne conservation et à la bonne installation des Œuvres, et doivent veiller à l'exécution des mesures demandées. Ils signent les constats d'état avec un représentant qualifié du musée départemental Arles antique. Toutefois, en cas d'empêchement du musée du Louvre, un représentant du musée départemental Arles antique peut se substituer et jouit des mêmes prérogatives, ce que le musée du Louvre déclare accepter.

**3.1.4** Dans le cas où il est jugé nécessaire par le musée départemental Arles antique de déplacer les Œuvres prêtées en l'absence du convoyeur, l'autorisation doit être préalablement demandée par écrit au musée du Louvre pour transmission.

**3.1.5** En fonction du nombre et de l'importance des prêts accordés, le musée du Louvre peut demander plusieurs expéditions distinctes et, de ce fait, autant de convoiements que d'expéditions dans les conditions précitées.

## **3.2 Transport et emballage**

**3.2.1** L'emballage et le transport sont organisés et assurés, à l'aller comme au retour, par une société habilitée et spécialisée dans le transport d'œuvres d'art, retenue par l'emprunteur au plus tard 3 (trois) mois avant le départ des Œuvres.

**3.2.2** L'ensemble des opérations de transport doit être préalablement approuvé par le musée du Louvre, au plus tard 2 (deux) mois avant le départ des Œuvres, y compris les coordonnées du transporteur, le mode de transport et les éventuels lieux de stockage transitoires des Œuvres.

**3.2.3** Le type d'emballage est choisi par le musée du Louvre. Le même emballage et son conditionnement intérieur doivent être réutilisés pour le retour des Œuvres prêtées. Pendant la durée de l'Exposition, les caisses des Œuvres doivent être entreposées dans des locaux adéquats expressément agréés par le Musée du Louvre.

**3.2.4** La sous-traitance pour l'emballage, le transport et les manipulations des Œuvres prêtées est interdite, sauf accord préalable exprès du Musée du Louvre.

**3.2.5** Aucune intervention ne doit être faite sur les caisses d'emballage, qu'il s'agisse de mentions particulières (hormis les étiquettes de colisage), de peinture ou de réaménagement intérieur, sans accord préalable exprès du Musée du Louvre. Le marquage des caisses ne doit jamais faire apparaître le nom du Musée du Louvre, ou une mention quelconque indiquant qu'elles contiennent des œuvres d'art.

**3.2.6** A l'arrivée comme au départ, les convoyeurs vérifient l'état des Œuvres prêtées. Toutes les opérations de déballage ou d'emballage, d'installation ou de démontage, sont effectuées en leur présence.

**3.2.7** Le déballage est effectué après l'arrivée des Œuvres en présence des convoyeurs. Dans le cas de caisses spéciales et selon la nature des Œuvres, le musée du Louvre peut demander, au moment de l'accord de prêt, un déballage 48 (quarante-huit) heures, voire 72 (soixante-douze) heures, après leur arrivée.

**3.2.8** Au moment du remballage, les Œuvres et les caisses, ouvertes, doivent rester dans la même salle (réserve ou salle d'exposition) 24 (vingt-quatre) heures au moins. Dans le cas de caisses spéciales, il peut être demandé qu'elles y soient apportées 48 (quarante-huit) heures avant le remballage.

**3.2.9** Les convoyeurs ont la possibilité de prendre toutes les photographies qui leur paraîtront nécessaires, lors du déballage, de la mise en place des Œuvres et/ou de leur emballage, et ce pour seul usage du musée du Louvre.

**3.2.10** A l'occasion de chaque opération de transport, il sera fait de sorte que la valeur d'assurance des œuvres transportées dans chaque convoi soit aussi équilibrée que possible et qu'une répartition soit opérée en fonction de la nature des Œuvres, selon les recommandations du musée du Louvre.

**3.2.11** Il est formellement interdit de gerber les caisses contenant des œuvres pendant les opérations de transport et de stockages éventuels.

**3.2.12** Les véhicules automobiles transportant, le cas échéant, les Œuvres doivent être climatisés et équipés d'une suspension pneumatique, de fermetures à clef et d'un extincteur, sauf accord contraire exprès du Musée du Louvre. Deux personnes, dont le chauffeur, et un convoyeur doivent être prévus pour chaque véhicule. Le colisage doit être soumis et expressément approuvé par le Musée du Louvre.

**3.2.13** Dans la mesure du possible, les véhicules contenant des Œuvres ne doivent pas circuler la nuit, sauf accord préalable exprès du musée du Louvre. S'il est impossible d'éviter une étape nocturne, il convient qu'elle se fasse dans des lieux fermés, sécurisés et gardés, préalablement approuvé par le Musée du Louvre.

**3.2.14** La livraison des caisses transportant les Œuvres, à l'arrivée comme au départ des locaux de l'emprunteur, doit être réalisée sur une aire de livraison spécifique, sécurisée et réservée au transport des œuvres.

**3.2.15** Les œuvres sont transportées avec leur dispositif de montage et de soclage lorsque de tels dispositifs existent.

### **3.3 Mise en place / installation / montage**

**3.3.1** La mise en place des Œuvres est effectuée en présence du convoyeur et/ou du responsable d'installation des départements du Musée du Louvre et sur leurs indications, par eux-mêmes ou par un personnel spécialisé.

**3.3.2** L'installation doit être effectuée selon les indications préalables du Musée du Louvre. Les systèmes de fixation et d'installation doivent être convenus préalablement avec le Musée du Louvre.

**3.3.3** Les locaux, ainsi que les installations muséographiques (scénographie, vitrines, socles, etc.) doivent être prêts pour l'installation des Œuvres dès l'arrivée de celles-ci.

**3.3.4** Les Œuvres sont prêtées avec leur dispositif d'accrochage, sauf dispositif spécifique réalisé pour les besoins du prêt avec l'accord préalable exprès du Musée du Louvre. Dans ce dernier cas, l'ensemble des frais afférents est à la charge de l'emprunteur.

### **3.2 Constat d'état**

Chaque Œuvre est accompagnée d'un constat d'état établi par le Musée du Louvre au moment du départ. Ce constat est vérifié, approuvé et signé conjointement par l'emprunteur et le convoyeur à chaque étape de l'Exposition. L'original reste à tout moment la propriété du Musée du Louvre et doit impérativement être remis au convoyeur de chaque département prêteur du Musée du Louvre chargé de superviser les transports des Œuvres.

### **3.3 Conditions d'exposition**

**3.3.1** Le musée départemental Arles antique est tenu de veiller à la garde et à la conservation des Œuvres à ses frais exclusifs.

**3.3.2** Le musée départemental Arles antique s'engage à faire respecter les conditions de conservation selon les normes généralement reconnues d'exposition et de sécurité et à communiquer au Musée du Louvre toute information en la matière sur simple demande de ce dernier. Il garantit le Musée du Louvre que les Œuvres sont sous protection continue et vigilante et que les salles d'exposition, ainsi que les réserves et tout local dans lequel les Œuvres seraient exceptionnellement amenées à séjourner pour assurer leur sauvegarde ou leur conservation, satisfont aux conditions de lumière, de température et d'hygrométrie suivantes, sauf mentions contraires fixées dans les conditions particulières visées ci-après :

- Température : 20° Celsius (+2/-2)
- Hygrométrie : 50 % (+5/-5)
- Lumière : 50 lux maximum pour les œuvres graphiques, textiles, bois polychromes, papyrus peint, miniatures et manuscrits enluminés
- Mise à distance d'1 m 50 pour les Œuvres qui ne seraient pas sous vitrine ou protégés par un verre

**3.3.3** Le musée départemental Arles antique s'engage à faire assurer une stabilité climatique dans les espaces d'exposition

**3.3.4** Les Œuvres ne doivent pas être exposées aux courants d'air ou être placées à proximité d'installations de chauffage, de climatisation ou de dispositif de lutte contre les incendies (sprinklers, etc.) sauf accord préalable exprès du Musée du Louvre.

**3.3.5** Les Œuvres justifiant de précautions particulières doivent être exposées conformément aux directives du Musée du Louvre ; et doivent, le cas échéant, être exposés dans des vitrines stables, fermées et mises sous alarme, et installées en présence du convoyeur et/ou du responsable d'installation du département prêteur.

### **3.4 Conditions de conservation**

**3.4.1** Il est formellement interdit de décrocher les œuvres en l'absence d'un représentant du musée du Louvre et de procéder à une intervention de quelque nature que ce soit sur les Œuvres, sauf demande expresse motivée par des raisons de sécurité et/ou de conservation, et après accord du Musée du Louvre, excepté en cas d'extrême urgence.

**3.4.2** Le musée départemental Arles antique s'engage à prendre toutes les précautions pour que l'état des Œuvres reste inchangé. Au cas où un problème surviendrait, il en informe immédiatement le Musée du Louvre et convient avec lui des mesures à prendre.

**3.4.3** Les restaurations doivent être exclusivement effectuées par des restaurateurs expressément désignés et approuvés par le Musée du Louvre.

**3.4.4** Toute étiquette collée sur une œuvre ou sur son cadre et qui se décollerait, doit être remise au convoyeur.

**3.4.5** Il est formellement interdit de boire, manger ou fumer dans les lieux où sont déposés ou exposés les Œuvres.

**3.4.6** Aucune plaque de protection ne doit être posée par le musée départemental Arles antique sur l'œuvre ou à son revers, quelle qu'en soit la nature (toile, akyver, akylux, isorel perforé...).

### **3.5 Contrôle et inspection**

**3.5.1** En cas de problèmes ou de difficultés majeurs, le musée départemental Arles antique accepte que, pendant toute la durée du prêt, un contrôle soit assuré par tous moyens appropriés, et par toute personne désignée par le Musée du Louvre, sur les conditions d'exposition, de sécurité et/ou de conservation des Œuvres. Les frais de transport et de séjour sont pris en charge par le musée départemental Arles antique.

**3.5.2** Le musée départemental Arles antique s'engage à laisser libre accès aux Œuvres à la personne désignée par le Musée du Louvre, et à lui communiquer toute information relative aux conditions d'exposition et de conservation des Œuvres et aux dispositifs de sécurité et de sûreté.

**3.5.3** Le musée départemental Arles antique doit respecter et mettre en oeuvre, ou faire mettre en oeuvre, toute mesure qui lui serait prescrite dans le cadre de cette mission de contrôle.

### **3.6 Assurance**

**3.6.1** Durant leur transport, aller et retour, et pour toute la durée du prêt, séjours et transports intermédiaires compris, les Œuvres sont assurées par le musée départemental Arles antique, à ses frais exclusifs, selon la valeur agréée fixée pour chaque œuvre dans la liste définitive des Œuvres prêtées figurant dans l'annexe 1.

**3.6.2** L'assurance est contractée après accord écrit du Musée du Louvre. Celle-ci doit être adressée au Musée du Louvre au plus tard 4 (quatre) mois avant le départ des Œuvres. Elle doit être rédigée en français et comporter obligatoirement une assurance :

- « Clou à clou », soit transport aller/retour (transports et séjours intermédiaires compris) et exposition comprises ;
- Contre tous risques, de dommages matériels ou pertes, y compris ceux dus à la force majeure ou imputable à la faute de tiers ;
- En valeur agréée ;
- En euros ;
- Sans franchise ;
- Couvrant le risque de dépréciation en cas de sinistre;
- Avec clause de non recours contre les transporteurs, emballeurs, détenteurs ou gardiens de la chose, prêteur ou conservateurs et préposés du prêteur ;
- Avec mention expresse du caractère inaliénable des œuvres des collections de l'État dont le Musée du Louvre a la garde, et donc exclusion de toute clause de délaissement. Si après un sinistre ou un vol, l'œuvre est retrouvée, il est entendu que le Musée du Louvre récupèrera l'œuvre et versera en contrepartie aux assureurs le montant réglé au titre du sinistre en tenant compte de l'état de l'œuvre.
- Avec pour les « paires et ensemble » la formule suivante (ou tout autre formule équivalente) : « il est convenu que la perte d'une œuvre assurée qui fait partie d'un lot, d'une paire, d'un ensemble d'une même œuvre, constitue une perte totale de ce lot, de cette paire ou de cet ensemble. L'assureur sera tenu de rembourser la valeur intrinsèque de l'œuvre en tenant compte de la valeur la plus importante en tant que partie de l'ensemble » ;
- Couvrant les risques de tremblement de terre, de catastrophe naturelle et/ou de phénomènes climatiques (cyclones, tornades, etc.), d'émeutes, de grève et de terrorisme pendant le transport et l'Exposition ;
- Et éventuellement toute autre extension de garanties expressément demandées par le Musée du Louvre.
- 

Tout règlement du sinistre devra être effectué directement au prêteur ou à son représentant agréé, sauf accord contraire du Musée du Louvre.

**3.6.3** Au cas où les polices d'assurance visées comporteraient des clauses que le Musée du Louvre jugerait inacceptables et/ou ne seraient pas présentées dans les délais précités, le Musée du Louvre pourra recourir à l'assureur de son choix, et ce aux frais exclusifs de le Département.

**3.6.4** Le certificat de l'assurance commerciale est adressé au Musée du Louvre au plus tard 1 (un) mois avant le départ des Œuvres, le musée départemental Arles antique devant par ailleurs justifier à tout moment de leur paiement sur simple demande écrite au Musée du Louvre.

### **3.7 Disparition, détérioration**

**3.7.1** Le musée départemental Arles antique informe sans délai par écrit le Musée du Louvre en cas de détérioration, destruction, perte ou vol des Œuvres.

**3.7.2** Le musée départemental Arles antique prend en charge l'intégralité des frais de restauration afférents ou versera, en cas de destruction, perte ou vol, en dédommagement une somme fixée, le cas échéant, par les autorités de tutelle du Musée du Louvre et ce, dès le premier euro, abstraction faite de toute franchise, et sans que cette somme ne puisse excéder les valeurs agréées d'assurance des Œuvres fixées, pour chaque œuvre, dans la liste définitive des Œuvres prêtées figurant dans l'annexe 1.

**3.7.3** Un titre de perception sera, le cas échéant, émis par l'autorité compétente conformément aux textes législatifs et réglementaires de droit français s'appliquant aux collectivités appartenant à l'État.

**3.7.4** Les modalités de restauration sont déterminées d'un commun accord par les Parties et, à défaut d'accord, par le Musée du Louvre, étant d'ores et déjà entendu que le restaurateur doit être désigné en accord avec le Musée du Louvre.

### **3.8 Prolongation**

**3.8.1** Aucune demande de prolongation de prêt au-delà de la durée convenue initialement n'est envisageable pour des mesures de conservation des œuvres graphiques.

### **3.9 Restitution**

**3.9.1** Les Œuvres prêtées par le Musée du Louvre lui sont restituées dans les plus brefs délais, et au plus tard 3 (trois) semaines après la clôture de l'Exposition.

**3.9.2** Le Musée du Louvre se réserve le droit de reprendre les Œuvres, en tout ou partie, à tout moment, si les conditions fixées dans la présente convention, ne sont pas respectées.

### **3.10 Reproduction, dont photographies**

**3.10.1** Toute reproduction, représentation ou communication, intégrale ou partielle, des Œuvres au public par quelque procédé que ce soit, et notamment par la réalisation de photographies, films, ou vidéos, à caractère commercial ou public, doit faire l'objet d'un accord préalable écrit du Musée du Louvre. La réalisation de photographies, films ou vidéos par le public n'est pas autorisée au sein de l'exposition.

**3.10.2** Les prises de vue réalisées au Musée du Louvre pour des photographies, films et vidéos à caractère commercial ou public doivent faire l'objet d'un accord préalable du Musée du Louvre et paiement, le cas échéant, des taxes de prise de vues selon les tarifs en vigueur au Musée du Louvre.

## **ARTICLE 4. CATALOGUE**

Le musée départemental Arles antique prendra à sa charge l'intégralité des coûts liés au catalogue, la fabrication et la distribution.

### **4.1 Éléments du catalogue : Textes, iconographie**

#### 4.1.1 Textes et notices

Le Musée du Louvre s'engage à remettre sur fichier informatique les notices en français, complètes, définitives et soigneusement revues et corrigées, au fur et à mesure de leur finalisation par les auteurs ou de manière groupée, au plus tard six (6) mois avant le début de l'Exposition.

#### 4.1.2 Iconographie

Pour commander les documents photographiques (ektachromes, photos noirs et blancs) ou iconographiques (ci-après dénommées les « Photographies ») sur les Œuvres du Musée du Louvre, le musée départemental Arles antique devra s'adresser à la Réunion des Musées Nationaux (RMN) :

RMN Agence photographique 254-256 rue de Bercy 75012 Paris

Tél: 33 (0) 1 40 13 49 00, Email: photo@rmn.fr

Site Web: www.photo.rmn.fr

Pour les autres photographies des œuvres n'appartenant pas au musée de Louvre, le musée départemental Arles antique fera les démarches nécessaires auprès des agences photographiques susceptibles de détenir les documents.

## **ARTICLE 5. EXPLOITATIONS HORS CATALOGUE**

Les Textes et Photographies des Œuvres pourront être utilisés par le Département pour les seules exploitations non commerciales, dès lors qu'elles sont strictement liées à la médiation et à la promotion de l'Exposition et ce, sur tous supports de communication et notamment dossiers de presse, communiqués de presse, cartes et cartons d'invitations, affiches, dépliants, bannières et petit journal, à l'exclusion du coût du support pour la communication des photographies et dessins (DVD) dans la limite de 15 (quinze) Photographies.

Toute autre exploitation desdits Textes ou Photographies doit faire l'objet d'un accord préalable écrit du Musée du Louvre ou de la Réunion des Musées Nationaux (RMN) en cas d'exploitation commerciale.

## **ARTICLE 6. MENTIONS**

### **6.1 Mentions accompagnant les Œuvres**

Sur tous les supports liés à l'Exposition et notamment sur les cartels et dans le catalogue, la mention doit être la suivante : Paris, Musée du Louvre, Département des Antiquités égyptiennes.

### **6.2 Mention du Musée du Louvre**

Le Département s'engage à faire figurer en caractère d'un corps significatif sur tous les supports d'information visés ci-après, la mention suivante :

« Exposition organisée par le musée départemental d'Arles antique avec la collaboration exceptionnelle du Musée du Louvre »

Ladite mention, accompagnée du logo « LOUVRE » du Musée du Louvre, doit figurer sur tous les supports d'information, de communication et de promotion (y compris en ligne) relatifs à l'Exposition, et notamment sur :

- La signalétique annonçant l'Exposition (bannières, panneaux, etc.) ;
- Les éditions papier (pages liminaires du catalogue) ou électroniques ;
- L'affichage ;
- Les cartons d'invitation ;
- Les dossiers de presse.
- Le site internet

Concernant le logo du Musée du Louvre, seul un simple droit d'usage est concédé à titre gratuit et de façon non exclusive, pour la durée de l'Exposition et sur les seuls supports mentionnés ci-dessus. Il est convenu que le Musée du Louvre conserve l'entière propriété des droits exclusifs d'usage et d'exploitation de l'ensemble des signes le distinguant.

Les éléments graphiques devront être envoyés dans un délai d'1 (un) mois précédant l'inauguration au Musée du Louvre. Ce dernier devra répondre au musée départemental Arles antique, dans un délai de 10 (dix) jours ouvrés à compter de la réception desdits documents.

L'affiche sera conçue par le musée départemental Arles antique et soumise pour avis au commissaire du Musée du Louvre. Si une oeuvre du Musée du Louvre est choisie pour l'affiche, il en sera fait mention sur ce support.

## **ARTICLE 7. INVITATIONS ET SERVICES GRATUITS**

### **7.1 Invitations**

Le musée départemental Arles antique adresse au Musée du Louvre, à ses frais exclusifs, au plus tard 2 (deux) semaines avant l'inauguration de l'Exposition 40 (quarante) cartons d'invitation à l'inauguration de l'Exposition.

Le défraiement du transport (train 1ere classe) de l'hôtel (nuit et petit déjeuner) et des per diem (65 euros par jours pour maximum deux jours) pour les quatre personnes invitées pour l'inauguration de l'Exposition. Les réservations (transport et hôtels) seront assurées par le musée départemental Arles antique et remis au musée du Louvre quinze jours avant l'inauguration.

### **7.2 Catalogues gratuits**

Le musée départemental Arles antique envoie au Musée du Louvre dans les 6 (six) semaines suivant la date de clôture de l'Exposition, à ses frais :

-cinquante exemplaires gratuits du catalogue durant le premier mois d'ouverture de l'Exposition , à l'adresse suivante :

Musée du Louvre  
Direction de la Médiation et de la Programmation Culturelle  
Service des expositions  
Sixtine de Saint Léger  
75058 Paris Cedex 01

### **Article 8 : DUREE**

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature, jusqu'au retour effectif et complet des œuvres au Musée du Louvre.

### **Article 9 : RESILIATION**

En cas de non respect par l'une des Parties des conditions de la présente convention, il est convenu que chacune des Parties peut résilier de plein droit la convention sans formalité judiciaire, dans un délai de quinze (15) jours à compter de l'envoi d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans réponse, étant précisé que si la sécurité et la conservation des œuvres sont en péril, le délai de mise en demeure est ramené à vingt quatre (24) heures.

La résiliation entraîne, dans tous les cas, le remboursement par la Partie défaillante des frais engagés par l'autre Partie.

### **Article 10 : LITIGE, INTERPRETATION ET LOI APPLICABLE**

Tout différend pouvant naître à l'occasion de la présente convention est soumis à une conciliation préalable et amiable.

En cas de désaccord persistant, tout litige est porté devant le tribunal administratif de Paris.

La présente convention est soumise dans son intégralité au droit français.

### **Article 11 : ANNEXES**

La présente convention comprend également les annexes suivantes :

Annexe 1 : liste des œuvres prêtées par le Musée du Louvre au musée départemental Arles antique en vue d'être présentées au public dans le cadre de l'Exposition

Annexe 2 : facility report du musée départemental Arles antique

Fait à Paris, en deux (2) exemplaires originaux de douze (12) pages, le

Pour le Département des Bouches-du-Rhône  
Madame Martine Vassal

Pour l'établissement public du Musée du Louvre  
Monsieur Jean-Luc Martinez

## ANNEXE 1 AUX CONDITIONS GÉNÉRALES : LISTE DES ŒUVRES

Département	N° d'inventaire principal	Œuvres	Matières et techniques	Dimensions	Valeur d'assurance
AE		IM 2973 ; S 1251 Dénomination : oushebti Noms et Titres : Khay (scribe des offrandes de Ptah)	Matériau : albâtre	Hauteur : 14,7 cm	22 000 EUR
AE	A 65	A 65 ; N 66 Dénomination : statue naophore ; statue cube Noms et Titres : Kha (scribe royal de la table du roi, scribe de la table du roi) ; Montoumin (père, Sab) ; Isetemheb (mère) ; Ramsès II ; Oupouaout ; Osiris ; Anubis	Matériau : quartzite Technique : ronde-bosse haut-relief	Hauteur : 63,5 cm Largeur : 23,8 cm Profondeur : 37 cm	1 000 000 EUR
AE	A 128	A 128 ; E 3465 Dénomination : statue de couple Noms et Titres : Hornakht (2e prêtre d'Amon, chef des greniers des maîtres de Thèbes, chef du château de l'or d'Amon) ; Tay (grande recluse d'Amon) ; Amon ; Mout ; Khonsou ; Osiris ; Isis ; Horus ; Hathor ; Imenet	Matériau : calcaire Technique : ronde-bosse peinture = peint	Hauteur : 93,8 cm Largeur : 68,5 cm Epaisseur : 30 cm	400 000 EUR
AE	AF 2322	AF 2322 ; IM 5799 ; S 1531 Dénomination : figurine ; amulette	Couleur : bleu marine	Hauteur : 6,85 cm Largeur : 2,6 cm	7 000 EUR

Département	N° d'inventaire principal	Œuvres	Matières et techniques	Dimensions	Valeur d'assurance
			Matériau : verre Technique : relief découpé		
AE	AF 2333	AF 2333 ; IM 5373 Dénomination : amulette Noms et Titres : Khamouaset (prêtre sem, fils du roi)	Couleur : rouge Matériau : jaspe	Hauteur : 5,9 cm Largeur : 3,05 cm	40 000 EUR
AE	AF 2375	AF 2375 Dénomination : amulette Noms et Titres : Apis	Matériau : cornaline	Hauteur : 5,2 cm Largeur : 1,7 cm Epaisseur : 1,78 cm	25 000 EUR
AE	AF 2775	AF 2775 ; IM 2883 Dénomination : figurine ; amulette (?)	Couleur : bleu vert-jusqu'au beige Matériau : faïence égyptienne = faïence siliceuse Technique : relief découpé	Hauteur : 7,25 cm Largeur : 3,2 cm Epaisseur : 0,4 cm	7 000 EUR
AE	AF 6880	AF 6880 Dénomination : relief mural Noms et Titres : Osiris	Matériau : calcaire Technique : bas-relief creux = sculpture en	Longueur : 10,8 cm Hauteur : 5,8 cm Epaisseur : 2 cm	1 000 EUR

Département	N° d'inventaire principal	Œuvres	Matières et techniques	Dimensions	Valeur d'assurance
			creux = sculpté en creux peinture = peint		
AE	AF 6963	AF 6963 Dénomination : oushebti Noms et Titres : Apis	Couleur : bleu-brun foncé Matériau : faïence égyptienne = faïence siliceuse	Hauteur : 10,5 cm	10 000 EUR
AE	AF 10997	AF 10997 Dénomination : vase canope Noms et Titres : Khamouaset (prêtre sem) ; Isis ; Amsit ; Apis	Matériau : albâtre	Hauteur : 76,2 cm Diamètre : 35,5 cm	120 000 EUR
AE	AF 12824	AF 12824 ; IM 2870 ; S 1442 Dénomination : oushebti contremaître Noms et Titres : Ptahmes (scribe royal, intendant)	Couleur : vert Matériau : schiste Technique : ronde-bosse	Hauteur : 20,7 cm Largeur : 5,5 cm	150 000 EUR
AE	B 56	B 56 ; E 11273 Dénomination : relief mural Noms et Titres : untel (lieutenant du roi, scribe royal, grand intendant)	Matériau : calcaire Technique : bas-relief saillant	Hauteur : 55 cm Largeur : 60 cm	350 000 EUR

Département	N° d'inventaire principal	Œuvres	Matières et techniques	Dimensions	Valeur d'assurance
AE	C 50	C 50 ; N 204 Dénomination : stèle cintrée ; stèle biface Noms et Titres : Dédia (chef des dessinateurs d'Amon, supérieur des dessinateurs d'Amon) ; Iouy (épouse, maîtresse de maison, chanteuse d'Amon) ; Hatiay (père, chef des dessinateurs d'Amon, supérieur des dessinateurs d'Amon) ; Tcher (grand-père, chef des dessinateurs d'Amon) ; Samout (arrière-grand-père, chef des dessinateurs d'Amon) ; Houycherit (grand-mère, maîtresse de maison) ; Tyr (mère, maîtresse de maison) ; Tyr (grand-mère, maîtresse de maison) ; Tyr (belle-mère) ; Qefnia ; Tata (arrière-grand-mère) ; Samout (frère, dessinateur) ; Khensou (frère, dessinateur) ; Taytchouia (belle-sœur) ; Ptahmeryt (belle-sœur) ; Maiay ; Ptahhetep (arrière-arrière-grand-père, chef des dessinateurs d'Amon) ; Itchou (chef des dessinateurs d'Amon) ; Petchebaal (Sab, chef des dessinateurs d'Amon) ; Tanayf (arrière-grand-mère, maîtresse de maison) ; about (?) ; Baket ; lmy (maîtresse de maison) ; Iberker (maîtresse de maison) ; Satre ; lmenemhat ; lahmay ; Thoutmosis III ; Aménophis I ; Osiris ; Horus ; Isis ; Douamoutef ; Kebehsennouf ; Amsit ; Hâpi ; lahmes Néfertari ; Amosis	Matériau : diorite Technique : haut-relief (triade en haut relief au recto) bas-relief creux = sculpture en creux = sculpté en creux	Hauteur : 80 cm Largeur : 48,5 cm	500 000 EUR

Département	N° d'inventaire principal	Œuvres	Matières et techniques	Dimensions	Valeur d'assurance
AE	CC 84	CC 84 ; N 61 ; A 60 Dénomination : statue naophore Noms et Titres : Ptahmer (grand prêtre de Ptah, repa, hatya, chancelier du roi de Basse-Égypte, ami unique, prêtre sem)	Matériau : quartzite Technique : haut-relief ronde-bosse	Hauteur : 57 cm Largeur : 31 cm Epaisseur : 50 cm	35 000 EUR
AE	D 68	D 68 ; E 3910 Dénomination : relief mural Titre d'usage : calendrier d'Éléphantine	Couleur : restés de bleu Matériau : grès Technique : peinture = peint	Hauteur : 63 cm Largeur : 99 cm Epaisseur : 21,5 cm Poids : 240 kg	170 000 EUR
AE	E 68	E 68 ; IM 2893 ; N 762 Dénomination : pectoral en naos Noms et Titres : Paser (vizir, chef de la ville)	Couleur : rouge-vert-bleu Matériau : lapis-lazuli or Matériau secondaire : verre Technique : découpeure = découpé demi-ronde-bosse soudure = soudé	Hauteur : 8,7 cm Longueur : 10,1 cm Epaisseur : 2,6 cm	500 000 EUR

Département	N° d'inventaire principal	Œuvres	Matières et techniques	Dimensions	Valeur d'assurance
AE	E 69	E 69 ; N 763 ; IM 2894 Dénomination : pectoral en naos Noms et Titres : Paser (vizir, chef de la ville)	Matériau : pierre Matériau secondaire : cornaline lapis-lazuli or Technique : gravure = gravé incrustation cloisonnée placage = plaqué	Hauteur : 10,1 cm Largeur : 10,95 cm Epaisseur : 1,95 cm	500 000 EUR
AE	E 70	E 70 ; N 725 ; AF 6339 ; IM 2896 Dénomination : scarabée de cœur Noms et Titres : Paser (vizir, chef de la ville)	Matériau : amazonite Matériau secondaire : or (cerclage et bélière au sommet)	Longueur : 5,9 cm Largeur : 4 cm Epaisseur : 2,4 cm	40 000 EUR
AE	E 71	E 71 ; AF 2434 ; IM 3445 ? Dénomination : amulette (?) Noms et Titres : Paser (vizir, chef de la ville) ; Isis	Matériau : cornaline (?) Technique : gravure = gravé	Longueur : 5,4 cm Largeur : 2,5 cm Epaisseur : 0,85 cm	40 000 EUR
AE	E 73	E 73 ; N 753 ; IM 2880 Dénomination : amulette Noms et Titres : Khamouaset (fils du roi, prêtre sem) ; Hâpi ; Osiris	Matériau : jaspe Technique :	Hauteur : 7,45 cm Largeur : 2,87 cm	40 000 EUR

Département	N° d'inventaire principal	Œuvres	Matières et techniques	Dimensions	Valeur d'assurance
			gravure = gravé		
AE	E 74	E 74 ; N 4566 ; IM 2879 Dénomination : amulette Noms et Titres : Apis	Couleur : rouge Matériau : jaspe	Hauteur : 6,28 cm Largeur : 2,68 cm Epaisseur : 0,77 cm	40 000 EUR
AE	E 75	E 75 ; N 760 ; IM 2888 Dénomination : amulette Noms et Titres : Paser (vizir, chef de la ville)	Matériau : amazonite Matériau secondaire : or Technique : gravure = gravé placage = plaqué	Hauteur : 9 cm Largeur : 3,8 cm Epaisseur : 1,5 cm	150 000 EUR
AE	E 76	E 76 ; IM 2887 Dénomination : pendentif (?) ; plaquette	Matériau : pierre (?) (bleu mate) verre (?) (bleu) or (monture)	Longueur : 3,08 cm Largeur : 1,3 cm Epaisseur : 0,3 cm	2 500 EUR
AE	E 77	E 77 ; N 744 ; AF 2228 ; IM 2895 Dénomination : amulette	Matériau : lapis-lazuli Matériau secondaire : or (cerclé d'or) Technique :	Hauteur : 5,2 cm Largeur : 2 cm Epaisseur : 0,7 cm	40 000 EUR

Département	N° d'inventaire principal	Œuvres	Matières et techniques	Dimensions	Valeur d'assurance
			relief découpé		
AE	E 78	E 78 ; AF 2381 ; IM 2881 Dénomination : amulette Noms et Titres : Apis	Couleur : rouge Matériau : jaspe	Longueur : 8,7 cm Largeur : 2,6 cm Epaisseur : 1,6 cm	20 000 EUR
AE	E 79	E 79 ; N 767 ; IM 2886 Dénomination : pectoral en naos (biface) Noms et Titres : Ramsès II	Couleur : rouge-bleu turquoise-vert- blanc-jaune Matériau : électrum Matériau secondaire : verre Technique : ajouré = ajourage gravure = gravé incrustation cloisonnée relief découpé	Hauteur : 13,5 cm Largeur : 15,7 cm Epaisseur : 0,25 cm	3 000 000 EUR
AE	E 80	E 80 ; N 764 ; IM 2892 Dénomination : pectoral ; pendentif	Matériau : or Matériau secondaire : cornaline lapis-lazuli	Hauteur : 7,1 cm Largeur : 13,7 cm	1 800 000 EUR

Département	N° d'inventaire principal	Œuvres	Matières et techniques	Dimensions	Valeur d'assurance
			turquoise Technique : incrustation cloisonnée repoussage		
AE	E 81	E 81 ; N 749 ; AF 2263 ; IM 2898 ? Dénomination : amulette	Matériau : électrum (?) Technique : feuille repoussée gravure = gravé	Hauteur : 2,95 cm Largeur : 3 cm Epaisseur : 0,28 cm	10 000 EUR
AE	E 82 A	E 82 A ; N 757 A ; IM 2897 ? ; IM 3823 ? Dénomination : amulette	Matériau : électrum (?) Technique : feuille repoussée gravure = gravé	Hauteur : 2,8 cm Largeur : 1,9 cm Epaisseur : 0,17 cm	10 000 EUR
AE	E 82 B	E 82 B ; N 757 B ; AF 2264 ; IM 2897 ? ; IM 3823 ? Dénomination : amulette	Matériau : électrum (?) Technique : feuille repoussée gravure = gravé	Hauteur : 2,9 cm Largeur : 2,45 cm Epaisseur : 0,18 cm	10 000 EUR
AE	E 243	E 243 ; N 1717 ; AF 687 Dénomination : statue ; figurine	Matériau : bois	Hauteur : 10,9 cm Largeur : 3,9 cm	20 000 EUR

Département	N° d'inventaire principal	Œuvres	Matières et techniques	Dimensions	Valeur d'assurance
			Technique : ronde-bosse		
AE	E 916	E 916 ; N 478 Dénomination : oushebti contremaître Noms et Titres : Khamouaset (prêtre sem de Ptah, fils du roi) ; Isetnefer (mère, grande épouse royale)	Matériau : serpentine	Hauteur : 30,2 cm Largeur : 11 cm Epaisseur : 7 cm	200 000 EUR
AE	E 917	E 917 ; N 456 B Dénomination : oushebti momiforme Noms et Titres : Khamouaset (repa, hatya, prêtre sem, fils du roi, senty Hor)	Matériau : grès cristallin = grauwacke = greywacke = pierre de bekhen	Hauteur : 27,2 cm Largeur : 9,1 cm Epaisseur : 6 cm	80 000 EUR
AE	E 2753	E 2753 ; AF 222 Dénomination : poids circulaire bombé Noms et Titres : Héliopolis	Couleur : vert Matériau : pierre	Hauteur : 2,2 cm Diamètre : 3,6 cm Diamètre : 45,2 cm	700 EUR
AE	E 2988	E 2988 ; N 765 ; IM 5389 Dénomination : pectoral ; pendentif	Matériau : or Matériau secondaire : bleu égyptien lapis-lazuli turquoise verre Technique :	Hauteur : 7 cm Longueur : 12,6 cm Epaisseur : 0,7 cm	700 000 EUR

Département	N° d'inventaire principal	Œuvres	Matières et techniques	Dimensions	Valeur d'assurance
			incrustation cloisonnée repoussage		
AE	E 2989	E 2989 ; N 758 ; AF 2266 ; IM 5390 Dénomination : collier ; chaîne	Matériau : or Technique : chaîne carrée	Longueur : 103 cm Epaisseur : 0,2 cm	15 000 EUR
AE	E 2990 A	E 2990 A ; N 759 ; AF 2318 ; IM 5391 Dénomination : amulette ; collier ; chaîne Noms et Titres : Khamouaset (grand prêtre de Ptah, fils du roi, prêtre sem)	Matériau : amazonite or (chaînette)	Hauteur : 7,6 cm Largeur : 2,2 cm Longueur : 72 cm (longueur de la chaînette)	100 000 EUR
AE	E 2990 B	E 2990 B ; N 759 ; IM 5391 Dénomination : amulette Noms et Titres : Khamouaset (fils du roi, grand prêtre de Ptah, prêtre sem)	Matériau : cornaline (?) jaspe (?) Technique : gravure = gravé ronde-bosse	Hauteur : 7,27 cm Largeur : 3 cm Epaisseur : 1,03 cm	40 000 EUR
AE	E 2992	E 2992 ; AF 2289 ; IM 5377 ; N 766 Dénomination : diadème (élément de, ?) ; élément de collier (?) ; pendentif (?)	Matériau : or Matériau secondaire : cornaline turquoise Technique :	Longueur : 4,2 cm Largeur : 2,26 cm Diamètre : 1,4 cm	80 000 EUR

Département	N° d'inventaire principal	Œuvres	Matières et techniques	Dimensions	Valeur d'assurance
			incrustation = incrusté repoussage		
AE	E 3051 A	E 3051 A ; N 493 A Dénomination : vase canope Noms et Titres : Ty (prêtre, chancelier du dieu) ; Khamouaset (prêtre sem, fils du roi) ; Amsit	Couleur : noir Matériau : albâtre Technique : peinture = peint	Hauteur : 49,5 cm	26 000 EUR
AE	E 3051 B	E 3051 B ; N 493 B Dénomination : vase canope Noms et Titres : Ty (prêtre, chancelier du dieu) ; Khamouaset (prêtre sem, fils du roi) ; Hâpi	Couleur : noir Matériau : albâtre Technique : peinture = peint	Hauteur : 37 cm Diamètre : 12,5 cm	25 000 EUR
AE	E 3051 C	E 3051 C ; N 493 C Dénomination : vase canope Noms et Titres : Ty (prêtre, chancelier du dieu) ; Khamouaset (prêtre sem, fils du roi) ; Kebehennouf	Couleur : noir Matériau : albâtre Technique : peinture = peint	Hauteur : 49,2 cm	25 000 EUR

Département	N° d'inventaire principal	Œuvres	Matières et techniques	Dimensions	Valeur d'assurance
AE	E 3255	E 3255 Dénomination : ostracon Inscription : recette médicale	Matériau : terre cuite Matériau secondaire : encre		5 000 EUR
AE	E 4864	E 4864 Dénomination : papyrus Inscription : texte littéraire	Couleur : noir-rouge Matériau : papyrus	Hauteur : 16,2 cm Longueur : 37,8 cm	
AE	E 7691 A	E 7691 A ; AF 2890 Dénomination : incrustation	Couleur : blanchâtre-jaune-brun-bleu-vert-rouge Matériau : faïence égyptienne = faïence siliceuse Technique : haut-relief	Hauteur : 8,7 cm Largeur : 9,5 cm Épaisseur : 2,4 cm	20 000 EUR
AE	E 11364	E 11364 Dénomination : statue de groupe familial Noms et Titres : Nebseny (supérieur d'étable du roi) ; Baket (épouse, maîtresse de maison) ; Imenx (fils, cadet de l'école royale) ; Anubis ; Bastet	Matériau : calcaire Technique : ronde-bosse	Hauteur : 87 cm Largeur : 35 cm Épaisseur : 33,5 cm	500 000 EUR

Département	N° d'inventaire principal	Œuvres	Matières et techniques	Dimensions	Valeur d'assurance
AE	E 11558	E 11558 Dénomination : gnomon	Matériau : métal cuivreux	Hauteur : 3,5 cm Epaisseur : 8,1 cm	5 000 EUR
AE	E 11684	E 11684 Dénomination : figurine ; poids	Matériau : métal cuivreux Technique : ronde-bosse (figurine creuse remplie jusqu'au poids requis par un alliage de composition différente)	Hauteur : 3,1 cm Longueur : 6 cm Largeur : 2,2 cm Poids : 92,43 g	12 000 EUR
AE	E 13110	E 13110 Dénomination : ostracon figuré	Couleur : rouge-noir Matériau : calcaire Technique : peinture = peint	Hauteur : 15 cm Largeur : 16,5 cm Epaisseur : 3 cm	20 000 EUR
AE	E 14307	E 14307 Dénomination : ostracon figuré	Couleur : noir Matériau : calcaire Technique : peinture = peint	Hauteur : 10,8 cm Largeur : 11,5 cm Epaisseur : 2,7 cm	20 000 EUR

Département	N° d'inventaire principal	Œuvres	Matières et techniques	Dimensions	Valeur d'assurance
AE	E 14315	E 14315 Dénomination : ostracon figuré	Couleur : noir Matériau : calcaire Technique : dessin = dessiné	Hauteur : 21,2 cm Largeur : 15,7 cm Epaisseur : 5,4 cm	17 000 EUR
AE	E 14538 A	E 14538 A Dénomination : bloc	Couleur : bleu Matériau : bleu égyptien	Longueur : 18,4 cm Largeur : 13,6 cm	500 EUR
AE	E 17401	E 17401 Dénomination : papyrus Titre d'usage : papyrus mythologique de Nespakachouty Inscription : formules funéraires Noms et Titres : Nespakachouty (scribe comptable des grains, scribe comptable des grains d'Amon)	Matériau : papyrus Technique : dessin = dessiné peinture = peint	Hauteur : 19,3 cm Longueur : 270 cm	300 000 EUR
AE	E 22541	E 22541 Dénomination : calice	Couleur : vert clair Matériau : faïence égyptienne = faïence siliceuse	Hauteur : 11,2 cm Diamètre : 8,4 cm	12 000 EUR

Département	N° d'inventaire principal	Œuvres	Matières et techniques	Dimensions	Valeur d'assurance
			Technique : bas-relief		
AE	E 22548	E 22548 Dénomination : calice ; vase plastique	Couleur : bleu Matériau : faïence égyptienne = faïence siliceuse	Hauteur : 7,2 cm Largeur : 9,5 cm	7 000 EUR
AE	E 22648	E 22648 Dénomination : poids (?) ; anneau Noms et Titres : Osorkon I	Matériau : bleu égyptien (?)	Hauteur : 189 cm Diamètre : 4,1 cm	10 000 EUR
AE	E 25497	E 25497 Dénomination : relief mural Noms et Titres : Khamouaset (grand prêtre de Ptah, fils du roi) ; Ramsès II ; Apis	Matériau : calcaire Technique : bas-relief saillant	Hauteur : 64,5 cm Largeur : 61 cm	250 000 EUR
AE	E 27620	E 27620 Dénomination : vase canope Noms et Titres : Khamouaset (prêtre sem, fils du roi) ; Ty (prêtre, chancelier du dieu) ; Douamoutef	Couleur : noir dans les signes Matériau : albâtre Technique : peinture = peint	Hauteur : 50 cm Largeur : 22,5 cm	25 000 EUR

Département	N° d'inventaire principal	Œuvres	Matières et techniques	Dimensions	Valeur d'assurance
AE	IM 4963	IM 4963 ; N 411 ; IM 4969 ERR ; S 1457 Dénomination : stèle cintrée Noms et Titres : Piay (scribe royal, prêtre lecteur en chef, chef des embaumeurs, chef de la ouabet inférieure et supérieure, chef des chanceliers du dieu) ; Djehoutymes (prêtre lecteur en chef dans la maison de l'embaumement) ; Rames (surnom) ; Ptahy (prêtre ouab, prêtre lecteur dans la maison de l'embaumement, chambellan dans la place d'Apis, imy is dans la place de Mnévis) ; Ipou (prêtre ouab, prêtre lecteur dans la maison antérieure et la maison du sud) ; Rames (supérieur dans la maison de l'embaumement) ; Ramsès II ; Apis ; Mnévis ; Isis ; Nephthys	Matériau : calcaire Technique : bas-relief creux = sculpture en creux = sculpté en creux	Hauteur : 59 cm Largeur : 41,5 cm Epaisseur : 10 cm	80 000 EUR
AE	IM 4964	IM 4964 Dénomination : stèle cintrée Noms et Titres : Chonsou (supérieur de chayt) ; Nedjet (maîtresse de maison) ; Ria (fille, maîtresse de maison) ; Imenemipet (prêtre lecteur) ; Henout (maîtresse de maison) ; Sekhemet ; Ourel ; Pamerchenout ; Houynefer ; Pet ; Osiris ; Apis	Matériau : calcaire Technique : bas-relief creux = sculpture en creux = sculpté en creux inachevé	Hauteur : 61 cm Largeur : 43,4 cm Epaisseur : 8 cm	60 000 EUR
AE	IM 5269	IM 5269 ; N 421 X5 Dénomination : stèle cintrée Noms et Titres : Ptahmes (scribe royal, intendant) ; Youhebet (maîtresse de maison)	Couleur : bleu (traces) Matériau :	Hauteur : 55,5 cm Largeur : 30,8 cm Epaisseur : 7,8 cm	30 000 EUR

Département	N° d'inventaire principal	Œuvres	Matières et techniques	Dimensions	Valeur d'assurance
		; Ira ; Sekerouy (maîtresse de maison) ; Henery ; Tadenitchou (maîtresse de maison)	calcaire Technique : bas-relief creux = sculpture en creux = sculpté en creux peinture = peint		
AE	IM 6153	IM 6153 Dénomination : stèle cintrée Noms et Titres : Sekhmetnefret (tcheset d'Apis) ; Ptahhetep (prêtre lecteur d'Apis) ; Apis ; Osiris ; Henery ; Inhetmouya	Couleur : bleu-rouge Matériau : calcaire Technique : bas-relief creux = sculpture en creux = sculpté en creux peinture = peint	Hauteur : 51 cm Largeur : 29,5 cm Epaisseur : 5 cm	30 000 EUR
AE	N 393	N 393 ; IM 223 Dénomination : statue Noms et Titres : Mineptah	Matériau : quartzite Technique : gravure = gravé ronde-bosse	Hauteur : 26,4 cm Largeur : 21 cm Epaisseur : 75 cm	200 000 EUR
AE	N 412	N 412 ; IM 3747 ; S 1515 ? Dénomination : stèle rectangulaire à corniche Noms et Titres : Merenptah (scribe royal, repa, général en chef, fils aîné du roi) ; Tchay	Matériau : calcaire Technique : bas-relief creux = sculpture en	Hauteur : 90 cm Largeur : 60 cm Epaisseur : 10,5 cm	400 000 EUR

Département	N° d'inventaire principal	Œuvres	Matières et techniques	Dimensions	Valeur d'assurance
		(scribe du repa) ; Ta (scribe) ; Sementaouy (suivant du repa) ; Apis	creux = sculpté en creux peinture = peint (traces)		
AE	N 422 (?)	N 422 (?) ; IM 41 Dénomination : stèle cintrée ; statue (?) Noms et Titres : Ramsès II	Matériau : calcaire Technique : bas-relief creux = sculpture en creux = sculpté en creux (traces d'un texte sur la tranche)	Hauteur : 32 cm Largeur : 46 cm (largeur restituée par symétrie) Epaisseur : 9,5 cm	40 000 EUR
AE	N 431	N 431 ; IM 3690 Dénomination : colonne Noms et Titres : Ramsès II ; Khamouaset (? , fils du roi, prêtre sem) ; Apis	Matériau : calcaire	Hauteur : 59,5 cm Diamètre : 38 cm	40 000 EUR
AE	N 447	N 447 ; IM 3002 ; S 1229 Dénomination : oushebti Noms et Titres : Pahery (scribe du temple de Ptah)	Matériau : calcaire	Hauteur : 20,5 cm	22 000 EUR
AE	N 451 A	N 451 A ; IM 2990 ; S 1125 Dénomination : oushebti Noms et Titres : Souy (chef de la maison de l'argent du roi)	Couleur : noir-rouge Matériau : calcaire Technique : peinture = peint (traces)	Hauteur : 19 cm	22 000 EUR

Département	N° d'inventaire principal	Œuvres	Matières et techniques	Dimensions	Valeur d'assurance
AE	N 456 A	N 456 A Dénomination : oushebti momiforme Noms et Titres : Khamouaset (fils du roi, prêtre sem)	Couleur : blanc à détails noirs Matériau : faïence égyptienne = faïence siliceuse	Hauteur : 14,2 cm Largeur : 4,5 cm Epaisseur : 2,9 cm	8 000 EUR
AE	N 461 A	N 461 A ; AF 426 ; AF 428 BIS ; IM 2876 ; S 1384 Dénomination : oushebti momiforme Noms et Titres : Khamouaset (prêtre sem, fils du roi)	Matériau : serpentine	Hauteur : 20,8 cm Largeur : 7,82 cm Epaisseur : 3,9 cm	80 000 EUR
AE	N 461 C	N 461 C ; AF 6829 ; IM 2873 ; S 1385 Dénomination : oushebti momiforme Noms et Titres : Khamouaset (fils du roi, prêtre sem)	Couleur : vert foncé Matériau : serpentine	Hauteur : 15,1 cm Largeur : 5,33 cm Epaisseur : 2,96 cm	80 000 EUR
AE	N 473	N 473 ; IM 2871 ; S 1421 Dénomination : oushebti momiforme Noms et Titres : Ramsès (fils du roi, général en chef)	Matériau : grès cristallin = grauwacke = greywacke = pierre de bekhen	Hauteur : 13.9 cm Largeur : 4.86 cm Profondeur : 2.5 cm	80 000 EUR
AE	N 518	N 518 ; IM 6149 Dénomination : relief mural Noms et Titres : Khamouaset	Matériau : calcaire Technique :	Hauteur : 49 cm Largeur : 49 cm Epaisseur : 6,6 cm	300 000 EUR

Département	N° d'inventaire principal	Œuvres	Matières et techniques	Dimensions	Valeur d'assurance
			bas-relief creux = sculpture en creux = sculpté en creux		
AE	N 718	N 718 ; IM 3821 ; S 1493 Dénomination : scarabée Noms et Titres : Apis	Matériau : cornaline (?) jaspe (?)	Hauteur : 1,74 cm Longueur : 3,61 cm Largeur : 2,8 cm	600 EUR
AE	N 743	N 743 ; IM 5800 ; S 1530 Dénomination : amulette	Matériau : faïence égyptienne = faïence siliceuse Technique : bas-relief saillant	Hauteur : 8,4 cm Largeur : 4,2 cm Epaisseur : 0,9 cm	3 000 EUR
AE	N 748	N 748 ; AF 2364 ; IM 3822 Dénomination : amulette	Matériau : électrum (?) Technique : feuille repoussée	Hauteur : 2,3 cm Longueur : 4 cm Epaisseur : 0,1 cm	10 000 EUR
AE	N 754	N 754 ; E 72 ; AF 2373 ; IM 2900 ? Dénomination : amulette Noms et Titres : Apis	Matériau : cornaline	Hauteur : 5,08 cm Largeur : 2,43 cm Epaisseur : 1 cm	40 000 EUR
AE	N 755 A	N 755 A ; AF 6796 Dénomination : amulette Noms et Titres : Khamouaset (fils du roi, prêtre sem)	Matériau : cornaline	Hauteur : 4,6 cm Largeur : 2,05 cm Epaisseur : 0,6 cm	40 000 EUR

Département	N° d'inventaire principal	Œuvres	Matières et techniques	Dimensions	Valeur d'assurance
AE	N 768	N 768 Dénomination : oushebti Noms et Titres : Hor (grand prêtre de Ptah)	Couleur : vert clair-brun Matériau : faïence égyptienne = faïence siliceuse	Hauteur : 13,8 cm	
AE	N 768	N 768 ; IM 2943 ; S 1206 Dénomination : oushebti momiforme Noms et Titres : Ramsès (fils du roi, général en chef)	Matériau : grès cristallin = grauwacke = greywacke = pierre de bekhen	Hauteur : 8,1 cm Largeur : 2,54 cm Epaisseur : 1,47 cm	15 000 EUR
AE	N 768	N 768 Dénomination : oushebti Noms et Titres : Houy (grand prêtre de Ptah)	Couleur : blanchâtre-brun Matériau : faïence égyptienne = faïence siliceuse	Hauteur : 13,8 cm	8 000 EUR
AE	N 768 1	N 768 1 ; IM 3261 ; S 1203 Dénomination : oushebti momiforme Noms et Titres : Khamouaset (fils du roi, prêtre sem)	Couleur : blanc à détails noirs Matériau : faïence égyptienne = faïence siliceuse	Hauteur : 15,2 cm Largeur : 5,1 cm Epaisseur : 2,9 cm	5 000 EUR
AE	N 768 3	N 768 3 Dénomination : oushebti momiforme Noms et Titres : Khamouaset (fils du roi, prêtre sem)	Couleur : blanchâtre à détails noirs Matériau :	Hauteur : 14,4 cm Largeur : 4,5 cm Epaisseur : 3,1 cm	8 000 EUR

Département	N° d'inventaire principal	Œuvres	Matières et techniques	Dimensions	Valeur d'assurance
			faïence égyptienne = faïence siliceuse		
AE	N 768 9	N 768 9 ; IM 3252 ; S 1399 Dénomination : oushebti momiforme Noms et Titres : Khamouaset (fils du roi, prêtre sem)	Couleur : vert à détails noirs Matériau : faïence égyptienne = faïence siliceuse	Hauteur : 10,1 cm Largeur : 3,5 cm Epaisseur : 2,2 cm	8 000 EUR
AE	N 768 12	N 768 12 ; IM 3240 ; S 1415 Dénomination : oushebti momiforme Noms et Titres : Khamouaset (fils du roi, prêtre sem)	Couleur : bleu vert à détails noirs Matériau : faïence égyptienne = faïence siliceuse	Hauteur : 10,2 cm Largeur : 3,55 cm Epaisseur : 2,1 cm	6 000 EUR
AE	N 770	N 770 ; IM 3567 ; S 1781 Dénomination : oushebti Noms et Titres : Akhpet (scribe du trésor de Ptah)	Couleur : blanc-brunâtre Matériau : faïence égyptienne = faïence siliceuse	Hauteur : 14 cm	
AE	N 771	N 771 ; IM 2974 ; S 1309 Dénomination : oushebti Noms et Titres : Nainna	Couleur : bleu vert clair-brun foncé Matériau : faïence égyptienne = faïence siliceuse	Hauteur : 14,8 cm	3 000 EUR

Département	N° d'inventaire principal	Œuvres	Matières et techniques	Dimensions	Valeur d'assurance
AE	N 771	N 771 ; IM 2975 ; S 1308 Dénomination : oushebti Noms et Titres : Isetnefret	Couleur : vert clair-brun foncé Matériau : faïence égyptienne = faïence siliceuse	Hauteur : 14,6 cm	3 000 EUR
AE	N 771	N 771 ; IM 2977 ; S 1307 Dénomination : oushebti Noms et Titres : Isetnefret	Couleur : vert Matériau : faïence égyptienne = faïence siliceuse	Hauteur : 14 cm	3 000 EUR
AE	N 772	N 772 ; IM 3703 ? ; S 1424 Dénomination : oushebti Noms et Titres : Paser (vizir)	Couleur : blanc-brun Matériau : faïence égyptienne = faïence siliceuse	Hauteur : 8,8 cm	5 000 EUR
AE	N 772 (?)	N 772 (?) ; IM 3299 Dénomination : oushebti Noms et Titres : Hekayneheh (?) ; Tyrneheh (?)	Couleur : vert clair Matériau : faïence égyptienne = faïence siliceuse	Hauteur : 8,7 cm	3 000 EUR

Département	N° d'inventaire principal	Œuvres	Matières et techniques	Dimensions	Valeur d'assurance
AE	N 772 (?)	N 772 (?) Dénomination : oushebti Noms et Titres : Pyay (scribe)	Couleur : vert clair-brun Matériau : faïence égyptienne = faïence siliceuse	Hauteur : 9 cm	4 000 EUR
AE	N 778	N 778 ; IM 6042 Dénomination : oushebti Noms et Titres : Apis	Couleur : vert-brun Matériau : faïence égyptienne = faïence siliceuse	Hauteur : 14,8 cm	2 500 EUR
AE	N 778 9	N 778 9 Dénomination : oushebti momiforme Noms et Titres : Khamouaset (fils du roi, prêtre sem)	Couleur : vert-brun Matériau : faïence égyptienne = faïence siliceuse	Hauteur : 10,4 cm Largeur : 3,6 cm Epaisseur : 2,5 cm	5 000 EUR
AE	N 852	N 852 Dénomination : statue Noms et Titres : Neferrenpet (Sedjem ash du roi)	Matériau : karité (statue) acacia (socle) Technique : ronde-bosse incrustation = incrusté (yeux incrustés)	Hauteur : 42,7 cm Largeur : 8,8 cm Epaisseur : 24,3 cm	300 000 EUR

Département	N° d'inventaire principal	Œuvres	Matières et techniques	Dimensions	Valeur d'assurance
			peinture = peint		
AE	N 1538	N 1538 Dénomination : coudée Noms et Titres : Maya (chef de la maison de l'argent du roi, scribe royal)	Matériau : bois	Longueur : 52,3 cm Largeur : 3,2 cm Epaisseur : 2,4 cm	900 000 EUR
AE	N 2241	N 2241 Dénomination : palette de scribe en règle à 2 cupules rondes ; calame (4) ; encre Noms et Titres : Toutânkhamon	Couleur : noir-rouge Matériau : bois	Longueur : 37 cm Largeur : 5,5 cm Epaisseur : 1,3 cm	170 000 EUR
AE	N 2251 5	N 2251 5 ; IM 3253 ; S 1403 Dénomination : oushebti momiforme Noms et Titres : Khamouaset (fils du roi, prêtre sem)	Couleur : bleu à détails noirs Matériau : faïence égyptienne = faïence siliceuse	Hauteur : 10,3 cm Largeur : 3,6 cm Epaisseur : 2,1 cm	8 000 EUR
AE	N 2272	N 2272 Dénomination : statue Noms et Titres : Isetnefret (grande épouse royale) ; Ramsès (fils du roi, général, scribe royal) ; Khaemouaset (fils du roi, prêtre sem de Ptah)	Matériau : calcaire (?) grès (?)	Hauteur : 14,1 cm Largeur : 10 cm Profondeur : 2 cm	20 000 EUR
AE	N 2291	N 2291 ; IM 5395 Dénomination : masque de momie	Matériau : or	Hauteur : 28 cm Largeur : 28 cm	900 000 EUR

Département	N° d'inventaire principal	Œuvres	Matières et techniques	Dimensions	Valeur d'assurance
			Technique : feuille repoussée	Epaisseur : 0,01 cm	
AE	N 3248	N 3248 Dénomination : papyrus Inscription : Livre des morts Noms et Titres : Tabaakhet (musicienne d'Amon Rê) ; Takhybiat (mère, maîtresse de maison, musicienne d'Amon Rê)	Couleur : noir-rouge Matériau : papyrus Technique : dessin = dessiné	Hauteur : 40,5 cm Longueur : 1221 cm	15 000 EUR
AE	N 4541	N 4541 ; MR 4 Dénomination : statue Noms et Titres : Ouahibra ; Panehesy (père) ; Paypou (mère) ; Imhotep	Matériau : basalte Technique : ronde-bosse	Hauteur : 45,5 cm Largeur : 11 cm Epaisseur : 24 cm	1 000 000 EUR
AE	N 4993	N 4993 ; IM 2899 ? Dénomination : amulette Noms et Titres : Apis	Matériau : amazonite (?) Technique : ronde-bosse	Hauteur : 10,2 cm Largeur : 3,88 cm Epaisseur : 1,35 cm	100 000 EUR
AE	N 5233	N 5233 ; IM 3153 Dénomination : oushebti Noms et Titres : Apis	Couleur : vert foncé-noir Matériau : faïence égyptienne = faïence siliceuse	Hauteur : 11,4 cm	3 000 EUR

Département	N° d'inventaire principal	Œuvres	Matières et techniques	Dimensions	Valeur d'assurance
AE	N 5233	N 5233 ; IM 6052 ; S 1544 Dénomination : oushebti Noms et Titres : Apis	Couleur : vert-brun Matériau : faïence égyptienne = faïence siliceuse	Hauteur : 14,5 cm	3 000 EUR
AE	N 5233	N 5233 ; IM 6036 ; S 1545 Dénomination : oushebti Noms et Titres : Apis	Couleur : vert-beige-brun-décolorée en beige Matériau : faïence égyptienne = faïence siliceuse	Hauteur : 14,7 cm	3 000 EUR
AE	N 5233	N 5233 ; IM 3284 ; S 1198 Dénomination : oushebti Noms et Titres : Apis	Couleur : vert-brun Matériau : faïence égyptienne = faïence siliceuse	Hauteur : 11,4 cm	3 000 EUR
AE	N 5234 5	N 5234 5 Dénomination : oushebti Noms et Titres : Apis	Couleur : bleu vert-brun foncé Matériau : faïence égyptienne = faïence siliceuse	Hauteur : 10,1 cm	10 000 EUR

Département	N° d'inventaire principal	Œuvres	Matières et techniques	Dimensions	Valeur d'assurance
AE	N 5234 7	N 5234 7 ; AF 6833 Dénomination : oushebti Noms et Titres : Apis	Couleur : bleu vert clair à détails brun noir Matériau : faïence égyptienne = faïence siliceuse	Hauteur : 10,4 cm	10 000 EUR
AE	N 5234 14	N 5234 14 ; IM 3213 ; S 1485 Dénomination : oushebti Noms et Titres : Apis	Couleur : bleu vert clair-brun Matériau : faïence égyptienne = faïence siliceuse Technique : demi-ronde-bosse	Hauteur : 14,9 cm	10 000 EUR
AE	N 5234 74	N 5234 74 ; AF 6832 Dénomination : oushebti Noms et Titres : Apis	Couleur : bleu-noir Matériau : faïence égyptienne = faïence siliceuse	Hauteur : 10,6 cm	10 000 EUR
AE	N 5234 75	N 5234 75 Dénomination : oushebti Noms et Titres : Apis	Couleur : bleu-brun foncé Matériau :	Hauteur : 10,9 cm	10 000 EUR

Département	N° d'inventaire principal	Œuvres	Matières et techniques	Dimensions	Valeur d'assurance
			faïence égyptienne = faïence siliceuse		
AE	N 5438	N 5438 ; AF 140 Dénomination : vase canope Noms et Titres : Ramsès II ; Apis	Couleur : quelques traces de couleurs dans les signes Matériau : albâtre	Hauteur : 37 cm	25 000 EUR

Total valeur d'assurance : 16 698 800 EUR